

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: RENOVATEUR POMMADIER SAPHIR

Code du produit: 0122

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: AVEL.

Adresse: .16320.MAGNAC LAVALETTE.FRANCE.

Téléphone: 05.45.64.74.74. Fax: 05.45.64.77.36.

avel@avel.com

www.avel.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Autres données :

Emballage < 125 ml.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

*Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.*

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
	64742-47-8	265-149-8	ISOPARAFFINE	Xn	65 66 Note(s): 4	2.5 <= x % < 10
	9043-30-5		ISOTRIDECANOL, ETHOXYLEE	Xn N	41 51/53 22	1 <= x % < 2.5
	61791-13-7		COCONUT FATTY ALCIHIL WITH 5 EO	Xn	41 22	1 <= x % < 2.5

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
	34590-94-8	252-104-2	METHOXYMETHYLETHOXYPROPA NOL			25 <= x % < 50

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

## 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
34590-94-8	50	308	-	-	*	84

Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:

CE	VME-mg/m3:	VME-ppm:	VLE-mg/m3:	VLE-ppm:	Notes:
34590-94-8	308	50	-	-	Peau

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

Allemagne/AGW	VME:	VME:	Dépassement	Remarques	
34590-94-8	50 ml/m3	310 mg/m3	1(I)	DFG, EU	
UK/WELs	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
34590-94-8	50 ppm	-	-	-	-
ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
34590-94-8	100 ppm	150 ppm	-	-	-
UK/OES	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
34590-94-8	50 ppm	-	-	-	-
Pays-Bas	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
34590-94-8	50 ppm	-	-	-	-
Espagne	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
34590-94-8	50 ppm	-	-	-	-
USA/NIOSH REL	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
34590-94-8	100 ppm	150 ppm	-	-	-
USA/NIOSH IDLH	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
34590-94-8	-	-	500 ppm	-	-
USA/OSHA PEL	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
34590-94-8	100 ppm	150 ppm	-	-	-

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique : Pâteux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : Neutre.  
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : non précisée.  
Point/intervalle d'ébullition : non précisé  
Intervalle de Point Eclair : non concerné.  
Pression de vapeur : non concerné.  
Densité : = 1  
Hydrosolubilité : Diluable.

Autres informations:

Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.

---

#### 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

---

#### 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

---

#### 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Autres effets nocifs:

Allemagne: WGK 1 (VwVwS vom 17/05/99, KBws)

---

#### 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

---

#### 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

---

#### 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été prise en compte la directive 2009/2/CE portant 31ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été pris en compte le Règlement (CE) no 1272/2008.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Emballage < 125 ml.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

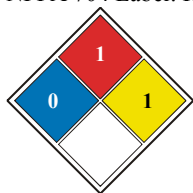
S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Dispositions particulières :

Allemagne: WGK 1 (VwVwS vom 17/05/99, KBws)

NFPA 704 Label: Health=0 Flammability=1 Instability=1 Special Hazards=none



2630 Détergents et savons (fabrication industrielle de ou à base de)  
La capacité de production étant :  
a) supérieure ou égale à 5 t/j  
b) supérieure ou égale à 1 t/j, mais inférieure à 5 t/j

A 2  
la santé

Régime:

A: autorisation ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon:

Rayon d'affichage en kilomètres.

## 16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

- |         |   |
|---------|---|
| R 22    | Nocif en cas d'ingestion.   |
| R 41    | Risque de lésions oculaires graves.   |
| R 51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R 65    | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  |
| R 66    | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  |